



ARTISANAT

Les principales actions déjà menées !

Cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités de l'artisanat

- **Elaboration du Code de l'Artisanat**
Ce code a été adopté en Conseil des Ministres du 02 octobre 2013 et est en attente de programmation par le Parlement. Ce code devrait pouvoir permettre :
 - *la définition d'une nouvelle nomenclature des activités de l'Artisanat*
 - *la détermination des catégories d'artisans et les conditions d'exercice de leurs activités*
 - *La définition des entreprises du secteur de l'artisanat et les formalités d'immatriculation des artisans*
 - *La détermination des modalités d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat et la formation professionnelle des artisans*
 - *La définition des structures d'encadrement et de promotion du secteur de l'artisanat*
 - *La définition des modalités de la protection sociale des artisans et les garanties de leurs activités*
 - *La définition des conditions d'accès aux marchés et aux financements du secteur de l'artisanat*
- **Participation à l'élaboration du Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA**

Appui technique et encadrement du secteur de l'artisanat

Dans ce cadre, le Ministère a initié des actions de soutien au secteur de l'artisanat, notamment :

- *L'élaboration de programme de formation d'insertion des jeunes dans le secteur de l'artisanat*
- *L'organisation des artisans en Groupement d'Intérêt Économiques*
- *l'élaboration d'une étude complémentaire sur les filières porteuses de l'artisanat dont les conclusions ont été adoptées par le Gouvernement en Conseil des Ministres du 02 juillet 2013 à Korhogo*
- *l'identification des sites de recasement des artisans (N'Dotré, Abobo Sagbé, Modeste)*

06 avancées majeures !

- *L'organisation des Journées promotionnelles des Pme et de l'Artisanat (JPPME/A), qui se sont tenues du 04 au 06 novembre 2013, manifestation nationale statutaire qui vise à faire la promotion des artisans et de leurs produits et à les sortir peu à peu du secteur informel.*
- *La mise en place du système d'information régionale sur l'artisanat avec l'appui de l'UEMOA qui permettra d'avoir des données fiables sur le secteur de l'Artisanat aux plans national et sous-régional*
- *La restructuration du Fonds d'Appui pour la Promotion de l'Artisanat*
- *La mise en place de la Galerie Virtuelle de l'Artisanat et du Centre de Ressources Professionnel avec l'appui du CODEPA*

- *la réalisation d'un atelier de renforcement de capacités de 200 artisans issus de toutes les régions du pays dans les domaines de la détermination du prix de revient des produits, de l'amélioration de la qualité des produits, de négociation sur les marchés extérieurs et le conditionnement des produits. Cette formation s'est déroulée du 12 au 14 juin 2013.*
- *Le lancement de la première édition du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA), prévu se tenir le 18 décembre 2013. Un chronogramme des activités a été établi à cet effet.*

12 priorités pour les mois à venir !

- *La poursuite de la purge des droits coutumiers en vue de l'acquisition des sites de recasement des artisans*
- *La construction de la Casse Moderne de N'Dotré pour le recasement de tous les ferrailleurs d'Abidjan Nord*
- *La construction du village de menuiserie à Sagbé*
- *La construction d'un marché de Vannerie à Modeste dans la Commune de Grand Bassam*
- *La construction de Garages Modernes à Modeste dans la Commune de Grand Bassam*
- *La construction du nouveau Village Artisanal de Grand Bassam*
- *La Construction d'une Casse Moderne à San Pedro*
- *La réhabilitation des Centres artisanaux sur toute l'étendue du territoire*
- *La réhabilitation des Chambres Régionales de Métiers*
- *Le recyclage des chauffeurs professionnels*
- *La réalisation du Marché Ivoirien de l'Artisanat*
- *Le suivi et l'évaluation des artisans ayant participé au séminaire de renforcement des capacités*

Pour toute Information :

80 00 00 99

80 08 00 09